



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-64-4

Version PDF

Références : 2016-64, 2016-64-1, 2016-64-2 et 2016-64-3

Ottawa, le 6 juillet 2016

Avis d'audience

20 juillet 2016

Gatineau (Québec)

Reprise de l'audience pour l'article 14

Le Conseil tiendra compte des interventions et des répliques relatives à cet article qui ont déjà été acceptées et versées au dossier public en vue de l'audience du 16 mai 2016.

À la suite des avis de consultation de radiodiffusion 2016-64, 2016-64-1, 2016-64-2 et 2016-64-3 relatifs à l'audience publique qui a commencé le 16 mai 2016 à Vancouver (Colombie-Britannique), le Conseil annonce qu'il reprendra l'audience le **20 juillet 2016 à 13 h, à l'administration centrale, 1, promenade du Portage, Gatineau (Québec)**, afin d'étudier l'article suivant :

Article 14

89.3 Surrey City FM Ltd.

Surrey (Colombie-Britannique)

Référence 2016-0122-9

89.3 Surrey City FM Ltd. (City FM) exploite la station VF2686 à Surrey (Colombie-Britannique) à la fréquence 89,3 MHz. La station produit une programmation à des fins de diffusion sur la radio, mais ne détient pas de licence de radiodiffusion l'autorisant à exploiter une entreprise de programmation de radio, puisque qu'elle prétend être exploitée en tant que station de radio d'information touristique de faible puissance exemptée conformément à l'ordonnance de radiodiffusion 2014-447. La station est détenue et contrôlée par Gurpal Singh Garcha.

Le Conseil a pris connaissance des activités de City FM durant un examen du marché radiophonique de Vancouver et Surrey mené préalablement à la publication de l'avis de consultation de radiodiffusion 2016-64. Dans des lettres datées du 24 décembre 2015, du 27 janvier 2016 et du 10 février 2016, le Conseil a demandé à City FM des renseignements relatifs à son exploitation et ses activités afin d'établir sa conformité à l'ordonnance de radiodiffusion 2014-447. Le Conseil a également demandé des renseignements sur la propriété de City FM et l'autorisation délivrée par le ministère de l'Industrie (le Ministère) afin d'exploiter VF2686, puisque les dossiers du Ministère indiquent que Amrit Baani Radio Ltd. est le titulaire de cette station.

Selon les renseignements obtenus, il semble que City FM exploite sa station d'information touristique en non-conformité avec l'ordonnance de radiodiffusion 2014-447. Plus précisément, il semble que City FM :

- diffuse de la programmation qui est non conforme aux paragraphes 4, 6 et 7 de l'ordonnance;
- mène des activités de diffusion sans avoir obtenu du Ministère les autorisations ou les certificats requis, ce qui est non conforme au paragraphe 1 de l'ordonnance;
- n'a pas mis en œuvre un système visant la distribution des messages d'alerte en cas d'urgence, tel que requis au paragraphe 10 de l'ordonnance.

D'après le dossier, il semble donc que City FM exploite une entreprise de radiodiffusion en totalité ou en partie au Canada, et ce, sans licence ou en vertu d'aucune exemption, en contravention avec la *Loi sur la radiodiffusion* (la Loi).

Si le Conseil établit que City FM exploite une entreprise de radiodiffusion en totalité ou en partie au Canada sans licence ou sans faire l'objet d'une exemption, M. Garcha pourrait également être en situation de non-conformité à l'égard de l'ordonnance de radiodiffusion 2014-590, selon laquelle M. Garcha ne doit notamment pas exploiter d'entreprise de radiodiffusion à Surrey ou ailleurs au Canada, à moins de se conformer à la Loi.

Par conséquent, conformément à l'article 12 de la Loi, le Conseil convoque 89.3 Surrey City FM Ltd. et Gurpal Singh Garcha à une audience publique pour enquêter, entendre des témoignages et se prononcer sur la question de savoir si l'entité exploite une entreprise en totalité ou en partie sans licence au Canada. City FM et M. Garcha devront aussi démontrer les raisons pour lesquelles le Conseil ne devrait pas émettre une ordonnance les obligeant à cesser et s'abstenir d'exploiter une entreprise de radiodiffusion à Surrey ou ailleurs au Canada, à moins de se conformer à la Loi.

Adresse du titulaire:

216-12830 80th Avenue
Surrey (Colombie-Britannique)
V3W 3A8
Courriel : info@cityfm.ca

Secrétaire générale